



## COMPTE-RENDU SEANCE du 27 juin 2023

Le vingt-sept juin deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

**Présents :** Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Valérie BOUCHARREL - Thierry LANNES - Evelyne LAVENU - Eric LIVET - Jean-Marc SIMONEAU - Carla AFONSO DA CRUZ.

**Excusés non représentés :** Jean-François POUMIER - Jean-Pierre VERGNE

**Excusés représentés :** Julien BARATAUD

Madame AFONSO DA CRUZ est désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 20 juin 2023

### Intervention de « Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise » - Présentation des « Allumés 2024 » 3<sup>ème</sup> édition à Chanteix

- Présence de Bernadette VIGNAL et Wilfried LEYMARIE
- Remerciements puis quelques mots sur le « Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise » (périmètre)
- 47 Communes ont un label d'Art et d'Histoire
- Siège à Allasac au Manoir des Tours
- Patrimoine riche : intéressant de le faire connaître

#### Les Allumés 2024 – 3<sup>ème</sup> édition

De quoi s'agit-il ?

- Fête des lumières participative portée par la population, les artistes, les associations, les habitants
- Esprit Low Tech

Où ?

- Chanteix
- Rues du bourg
- Préau école

Par qui/avec qui ?

- Des artistes qui encadrent des ateliers portés avec la population
  - 8 artistes locaux
- 2 artistes retenus :

- Sêma Lao avec les grands
- Cécile POUJET : avec les petits

Artistes pressentis :

- La compagnie Hervé KOUBI : compagnie locale (danse)
- Christophe CARON et Léonard SALLE (projection monumentale)

- Ils interviennent à l'école, Centre de loisirs et population locale (ateliers le week-end) pour préparer des installations (25 à Ussac)
- Les enfants sont au cœur du dispositif : école et centre de loisirs
- Collège de Seilhac
- Lycée agricole de Voutezac
- Grand public localement
- Associations locales

#### Objectifs :

- Investir les lieux à caractère patrimoniaux, inutilisés ou jamais visités par le public

#### Comment ?

- Parade, déambulation dans la rue

#### Infos diverses :

- Au cœur de l'hiver
- 26 et 27 janvier à confirmer
- De 19h à 23h
- Fréquentation Juillac : 2500 personnes sur deux soirs
- 60h d'ateliers avec la population

L'équipe a déjà commencé à travailler avec l'école de Chanteix – dossier de demande d'aide à l'éducation nationale

Pas de travail sur un thème en particulier – le travail se fera par rapport au lieu => Chanteix (et les alentours, ex : marais)

#### Besoins :

- Personnel communal (installation/rangement)
- Repas à la cantine
- Local pour stocker le matériel et faire les ateliers (entre octobre et janvier)

#### Communication :

- Moyens importants (affiches, flyers, presse, radio, France 3...)
- Financement/budget : 40 000 € (½ frais artistiques et matériel, ½ frais de personnel)

#### Ressources financières tirées de :

- la DRAC
- Education nationale
- Département
- Commune
- Fonds propres Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise
- Fonds leaders (Brive/Tulle)

#### Calendrier :

- Contact école et Conseil Municipal
- Été : Centre de loisirs
- Septembre : 1ères réunions publiques et démarrage avec école, Centre de loisirs et ateliers grand public
- Manifestation : 26 et 27 janvier à confirmer

#### Actions :

- Réalisation d'une brochure sur le patrimoine de la commune (ex : mettre en avant l'œuvre de Rodolphe BRESLIN)

Avant de reprendre l'ordre du jour, le Maire indique à l'assemblée que notre collègue, Isabelle BAUDRY, s'est vue récompensée de la Médaille du mérite le 23 juin 2023.

### 3- Passage à la nomenclature M57

Née le 1er janvier 2015, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables. Elle a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables de toutes les entités du secteur public local et de se substituer aux instructions actuellement en vigueur dans les collectivités territoriales et les établissements publics locaux. La nomenclature M57 sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et deviendra la seule et unique instruction budgétaire et comptable applicable aux entités publiques locales à caractère administratif. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des collectivités locales (DGFL) ont élaboré un référentiel M57 dit « simplifié » qui se traduit par un plan de comptes abrégé et des règles budgétaires assouplies. La recherche de qualité comptable vise à produire des états financiers (bilan et compte de résultat) qui soient le reflet le plus fidèle du patrimoine et de l'activité de la commune. Pour le lecteur des états financiers (élus, décideurs, citoyens, partenaires financiers), c'est un gage de crédibilité et de transparence de l'action publique. La M57 n'est qu'une des réformes en cours pour atteindre cet objectif. Un compte financier unique viendra se substituer à terme au double compte administratif et compte de gestion pour donner une porte d'entrée unique à toutes les informations comptables des entités publiques locales. En parallèle, 25 collectivités ont été désignées pour expérimenter des dispositifs de certification de leurs comptes, c'est-à-dire qu'elles soumettent désormais leurs états financiers à un commissaire aux comptes indépendant qui se prononce sur le respect des règles comptables et sur la sincérité des comptes. L'adoption de ce nouveau référentiel budgétaire et comptable, de droit commun au 1er janvier 2024 ou par droit d'option avant cette date, même dans sa version « simplifiée », nécessite une préparation qui touche tant le budget que la comptabilité, ou encore les systèmes d'information.

Le comptable a émis un avis favorable.

Cela implique une mise à jour du logiciel BERGER LEVRAULT.

Adeline suivra une formation, l'idéal serait qu'un élu de la Commission Finances l'accompagne.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### 4- Choix concours d'architectes projet BEZ

Présentation des esquisses du 17 mai 2023 et explications du choix porté par les élus présents sur la 1<sup>ère</sup> présentation proposée par le cabinet « COSSET ARCHITECTES ASSOCIES » de Brive.

Affichage de la grille d'annotations du classement.

**Après délibération, le conseil municipal valide à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### 5- Chemins ruraux : finalisation des modifications apportées au chemin rural des Deux Aigues

#### Chemin du Roudiérol

Mr RIVIERE souhaite acheter une partie du chemin rural qui passe au ras de sa maison, situé entre les parcelles E216, E230, E229, E231, E232, E321, E322 d'une part et les parcelles E199, E203, E373, E207, E208 et E274 d'autre part. La Mairie souhaite conserver un morceau du chemin pour les randonneurs.

Mr RIVIERE souhaite acheter 796 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est de 1,50 le m<sup>2</sup> suite à la délibération d'octobre 2016 soit 1194 €. Ce montant est réduit à 1049 € (suite à la participation aux charges d'aménagement de 145 € menés par Mr RIVIERE).

La Mairie achète 366 m<sup>2</sup> au prix de 1,50 € le m<sup>2</sup> soit 549 €.

Lecture de la délibération envoyée au contrôle de légalité faite par le Maire.

**Après délibération, le conseil municipal valide à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

## 1- Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 10/05/2023

Après délibération, le conseil municipal approuve à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- Approuve le compte-rendu du 10/05/2023

## 2- Récupération des charges eau et assainissement auprès des locataires

### BATIMENT ECOLE

#### EAU

Facture **ABONNEMENT** 2023 du Syndicat des eaux du Maumont de 103,39€ mandatée le 25.02.2023 (mandat n°96).

Abonnement à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 34,46 €.

Part locataire :  $34,46 / 2 = 17,23€$

Facture **CONSOMMATION** du 20.09.2021 au 19.09.2022 du Syndicat des eaux du Maumont de 523.19 € mandatée le 17.05.2023 (mandat n°235).

Consommation à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 174.39€.

Part locataire :  $174.39 / 2 = 87,19 €$

**Total part locataire ABNMT + CONSO Eau = 104.42 €**

#### ASSAINISSEMENT

Facture Régie assainissement Tulle Agglo de 153.27€ mandatée le 27.09.2022 (mandat n°507).

Abonnement à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 8.87 €.

$26.62 / 3 = 8.87 €$

Part locataire :  $8.87 / 2 = 4.43 €$

Consommation du 30/11/2021 au 29/04/2022 de 84m<sup>3</sup> soit 126.65 €

$126.65 / 3 = 42.21 €$

Part locataire  $42.21 / 2 = 21.10 €$

Facture Régie assainissement Tulle Agglo de 338.16€ mandatée le (mandat n°).

Abonnement à partager en 3 (1/3 école, 1/3 ALSH, et 1/3 locataires logements) soit 9.76 €.

$29.30 / 3 = 9.76 €$

Part locataire :  $9.76 / 2 = 4,88 €$

Consommation du 30/04/2022 au 01/11/2022 de 202m<sup>3</sup> soit 308.86€

$308.86 / 3 = 102.95 €$

Part locataire  $102.95 / 2 = 51.47 €$

**Total part locataire Assainissement = 81.88 €**

#### TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Locataire logement 1 : **186.30 €**
- Locataire logement 2 : **186.30 €**

Catherine VIDAL interpelle sur le calcul qui ne lui semble pas équitable.

Réponse du Maire : Les charges locatives sont réparties entre les locataires. Lorsque les locataires prennent la location, ils le font en connaissance de cause.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### Jumelage

Le repas de clôture de la visite de nos amis Allemands se déroulera en août dans la BEZ. Le traiteur de la commune, La Maison Jacquet, est chargé de le préparer.

Le financement sera assuré par les communes de Saint-Jal, Lagraulière, Saint-Clément et Chanteix.

### Travaux école

- Réunion avec Mme LACOMBE et Mr FERNANDES la semaine dernière  
Début des travaux du dernier lot dans la semaine => suspension des dalles du plafond du préau – durée : 1 semaine
- Contrat pour chaudière BEZ et école : 1440 € par an
- Clôture du Centre de loisirs (angle bâtiment) : les portails sont en peinture

### Boîte en zinc et mobilier

Le mobilier est vétuste et abimé. Il convient de ne plus les sortir de la salle.

Discussion autour d'une mise en place d'une contribution ou d'une caution ?

Une gestion de la location de la salle et du mobilier est à étudier :

- Etat des lieux : Carole POMPIER et Adeline sont d'accord pour le réaliser sur leurs horaires de travail
- Tarifs
- Ménage
- Chauffage
- Montage/démontage scène (proposition de facturer la prestation correspondant à 4h de travail, soit environ 88 €)
- Commission sécurité

### Divers

- Lecture du courrier de Mr LAFONT (route des Près fleuris) concernant les haies non entretenues par les riverains.

Le Maire rendra visite aux riverains concernés pour qu'ils procèdent aux travaux.

L'entretien des espaces verts (ex : taille des haies) des locations de la commune doit être assuré par les locataires et non les employés communaux.

- Apport volontaire des déchets :
  - Début 2025, des colonnes seront posées sur les points d'apport volontaire
  - Container apport volontaire du bourg : confirmer la position des colonnes semi-enterrées (ordure ménagères, plastique, verre et papier)
  - Confirmation également des 9 lieux répartis sur la commune => action T. LANNES
  - Réunion micro-territoire (tous les élus sont invités) : 15 novembre 2023 à 18h30 à Lagraulière
  - Eric LIVET propose d'être le binôme de Thierry LANNES
  - Une réunion publique devra être planifiée
- Entretien la haie du pré Jean Carou pour le Festival aux champs
- Arbre tombé sur la route et sur les fils le 10 juin : arbre appartenant à la commune. D'autres arbres menacent de tomber. Décision est prise de couper ces arbres.
- Prochainement, il faudra réfléchir à des zones qui pourraient supporter des panneaux photovoltaïques

## **6- Recensement de la population 2024**

Par courrier du 31 mai 2023, l'INSEE nous informe que la commune doit réaliser le recensement des habitants de la commune.

Cette enquête se déroulera d 18 janvier au 17 février 2024.

Un coordonnateur communal devra être désigné.

Une réunion d'information à destination des élus se tiendra courant septembre 2023.

**Après délibération, le conseil municipal valide à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Demande de subvention**

Une étudiante de Chanteix demande une subvention dans le cadre de ses études supérieures pour réaliser un semestre d'étude au Mexique durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

L'assemblée décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

#### **La Poste**

La Poste a validé l'installation d'un ilot numérique et la sécurisation de l'APC à hauteur de 10 000€ TTC.

Des devis sont en cours pour le remplacement de tous les volets de la Mairie (10 volets).

#### **City stade**

Une demande de subvention est en cours.

#### **Espaces verts/Fleurissement**

— Recensement réalisé par E. LIVET et Adeline afin d'optimiser le temps de travail des employés communaux.

Le temps de tonte/débroussaillage pourrait être employé pour d'autres chantiers et des économies seraient réalisées :

- Cimetière : prairie fleurie => économie 220,50 € => décision est prise de commencer par cette zone l'année prochaine
- Lotissement du Bourdet : prairie fleurie => 423,00 €
- Ecole : 294,00 €
- Lagune de La pièce de l'étang : 588,00 €

Ce qui représente :

- 5h15 par passage
- 12 passages par an
- Soit 63 heures de travail pour un coût d'environ 1525,50 €

— La prestation d'Uzerche n'est pas concluante sur l'entretien du cimetière.

— « Et si Chanteix rimait avec fleurs et végétalisation ? »

Carla AFONSO a émis l'idée de fleurir le bourg sur l'exemple de la commune de Chédigny. La Mairie a offert des rosiers aux habitants du bourg pour les planter en bordure des trottoirs. L'idée étant de redonner de la couleur à Chanteix, de redécouvrir notre commune et de la faire connaître aux visiteurs.

Une réunion sera prochainement organisée par la Commission Fleurissement pour envisager la plantation de rosiers à l'automne.

- Ancien locataire : Dette correspondant à des loyers impayés non annulée sur décision du Tribunal de Castres
- Fête nationale du 14 juillet : une gerbe sera déposée aux Monuments aux morts à 11h00
- Inauguration de la Halle de Saint-Martial de Gimel le 01 juillet 2023
- L'Assemblée Générale de la Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise est fixée au 01/07/23

**Date du prochain conseil Municipal : le 25/07/2023 à 20h30.**

Séance levée à 23h55.

